

Envoyé en préfecture le 04/06/2018

Reçu en préfecture le 04/06/2018

Affiché le

- 4 JUIN 2018

ID : 056-215601626-20180529-DB20180507-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mercredi 29 mai 2018

ADMISSION EN CREANCES ETEINTES – BUDGET VILLE

Etaient présents :

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Katherine GIANNI, Anne-Valérie RODRIGUES, Martine LIEDOT, Armelle GEGOUSSE, Isabelle LE RIBLAIR, Dominique DAUGES, Loïc TONNERRE, Michel ROUALO, Dominique SAURAY, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Nolwenn DELALEE, Thierry LE FLOCH.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Luc MADEC à Ronan LOAS, Pierre-Yves CAINJO à Patrick GOUELLO, Sylvain BRITEL à Daniel LE LORREC, Jean-Guillaume GOURLAIN à Yolande ALLANIC

Absent excusé :

Christelle CAINJO

Secrétaire de séance : Antoine GOYER

Présents : 28

Pouvoirs : 4

Excusé : 1

DIRECTION DES RESSOURCES

n°07

ADMISSION EN CREANCES ETEINTES – BUDGET VILLE

Rapporteur : Antoine GOYER

Le trésorier principal a remis des états des créances éteintes proposées au mandatement, à savoir :

- clôture de créances pour insuffisance d'actif

Exercice	Objet de la créance	Montant créance
2009	Redevance Jeunesse	70,76 €
2002	Loyers Affaires Economiques	328,20 €
2003	Loyers Affaires Economiques	984,60 €
2012	Loyers Affaires Economiques	1.435,20 €
2014	Loyers Affaires Economiques	174,00 €
2014	Taxe Locale sur la Publicité Extérieure	133,11 €
2015	Taxe Locale sur la Publicité Extérieure	132,24 €
		3.258,11 €

- clôture de créances pour surendettement

2012	Redevance Jeunesse – Restauration	92,00 €
2013	Redevance Jeunesse – Restauration	1.354,49 €
2014	Redevance Jeunesse – Restauration	1.422,51 €
2015	Redevance Jeunesse – Restauration	832,22 €
2016	Redevance Jeunesse – Restauration	839,13 €
2017	Redevance Jeunesse – Restauration	907,77 €
		5.448,12 €
	Total	8.706,23 €

Le trésorier principal demande l'admission en créances éteintes et la décharge de son compte de gestion desdites sommes.

La dépense sera imputée au compte 6542 : pertes sur créances irrécouvrables, créances éteintes, du budget principal.

Vu le Code général des collectivités ;

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines » du vendredi 18 mai 2018 ;


Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

➤ **APPROUVE** cette proposition

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ

Le registre dûment signé.
Extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire